



Bris de contract de cellulaire

Par **katekate**, le **02/09/2009** à **18:54**

Bonjour,

sa fais 4 1/2 que je suis avec la compagnie rogers, les 3 première année, c`étais au nom de ma mère. depuis 1 1/2 ans c`est a mon nom, j`ai souvent changer de forfait pour trouver un forfait qui convienne a mes déplacement... malgré les compte élevé, j`ai toujours paryé... quelque fois avec quelques jours de retard, mais je prenait arrangement pour payer la journée de ma paye. présentement j`ai un mois d`impayé, et l`autre mois va rentré vers le 10 du mois. je vais leur devoir 420\$ a peut près. j`ai voulu prendre un arrangement pour fermé mon compte et remboursé un montan par semaine, mais on me dit que je dois payé en 2 versement maximum sinon il envoye le tous dans une agence de recouvrement. en plus du 420\$ il veulent me charger un autre 400 si po plus pour annuler mon contract qui me reste 1 1/2 ans. je `n`est jamais eu a faire a une agence de recouvrement, que dois-je faire... on t-il le droit de me charger autant. svp j`ai besoin d`aide vous pouvez m`appellé a la maison au 450-991-1344, après 5h car je travail le jours...

merci d`avance...

kate